

# Règlement de l'épreuve du Cross Duathlon des Vosges du Nord du 13 octobre 2019 (extrait du site internet de l'épreuve)

Règlement :

Les enfants nés en 2014 ou après ne sont pas autorisés à prendre part à cette compétition.

Les courses S et XS sont accessibles à partir de la catégorie des Juniors (nés en 2001 et avant)

Les courses Jeunes sont ouvertes des catégories Mini-poussins à Cadets (nés entre 2013 et 2002)

Extraits de la réglementation FFTRI applicable sur cette course et consultable sur <http://www.fftri.com> :

- Port du casque rigide, jugulaire fermée sur la partie vélo uniquement (port du casque interdit en course à pieds)

- Dossard fixé par 3 points au minimum, y compris sur ceinture porte dossard.

- Autocollant avec numero de dossard à fixer sur la tige de selle ou le gaine de câble de frein arrière.

- En raison de l'état des chemins sur certains passages, **l'utilisation des vélos de type cyclo-cross est interdite et dans tous les cas le diamètre maximal des roues est de 29 pouces, et la largeur minimale des pneus est de 38 mm.**

**Les vélos à assistance électrique demeurent interdits.**

- En conformité avec articles 219 et 220 de la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 : Les non-licenciés doivent présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de moins de un an à la date de demande de licence ou de l'épreuve (inutile de préciser le sport concerné ou la discipline concernée).

- les licenciés UNSS doivent présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de moins de un an à la date de l'épreuve.

- Cession du droit à l'image.

Chaque participant ( et chaque responsable légal si le participant est mineur) autorise expressément le Tri Club Vosges du Nord ainsi que ses partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée. Chaque licencié peut faire savoir par écrit qu'il s'oppose à la cession de son image.

Classements et récompenses :

· Une médaille sera offerte à chaque concurrent des courses Jeunes.

Seront récompensés :

Les 3 premiers de chaque catégorie d'âge et de sexe